

PARCOURS PRIJ

Plan régional d'insertion
pour la jeunesse des quartiers
prioritaires en Île-de-France

Le PRIJ :

Un plan pour l'insertion en Île-de-France

L'insertion des jeunes issus des quartiers de la politique de la ville (QPV) constitue un enjeu majeur en Île-de-France, qui requiert un renouvellement de la réponse publique et une mobilisation renforcée de l'ensemble des acteurs concernés.

Si l'offre de dispositifs en direction des jeunes est multiple, elle ne parvient pas suffisamment à toucher ceux d'entre eux qui en ont le plus besoin.

Aussi, cette inadéquation amène à se réinterroger plus profondément sur les politiques publiques en direction de la jeunesse et à privilégier une approche partant des publics prioritaires en cherchant à adapter les solutions en conséquence. Les structures d'insertion connaissent des difficultés persistantes, notamment dans les quartiers prioritaires, à repérer et à intégrer le public jeune dans les dispositifs de prise en charge et d'accompagnement institutionnels, pourtant prévus à cet effet.

Le plan régional d'insertion pour la jeunesse des quartiers prioritaires en Île-de-France, impulsé par le préfet de région, s'inscrit dans une logique de priorisation et vise à obtenir des résultats significatifs en termes d'insertion sociale et professionnelle des jeunes des quartiers.

Le public cible

Les 3 critères

- **l'âge** (jeunes âgés de 16 à 25 ans) ;
- **la géographie** (jeunes issus de 95 quartiers prioritaires) ;
- **la difficulté d'insertion** (des jeunes très désocialisés, en rupture, sans solution, sans diplôme, sans qualification, en recherche de formation ou d'emploi, ou en difficulté dans leur parcours d'insertion).

Le repérage est réalisé par les différents institutions et organismes, partenaires du contrat de ville, qui interviennent en proximité. Les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs qui couvrent les quartiers retenus sont également sollicitées.

Les acteurs et dispositifs mobilisés

Des référents de parcours pour un accompagnement individualisé

Les jeunes repérés dans le cadre du plan bénéficient d'un accompagnement personnalisé d'insertion dans la durée par des référents de parcours, interlocuteurs privilégiés entre les jeunes et les différentes institutions.

Ces référents sont désignés dans chaque quartier pour nouer une relation de confiance avec les jeunes concernés, en suscitant leur adhésion et en assurant un suivi régulier. Ils peuvent être des travailleurs sociaux, des éducateurs, des médiateurs.

Mobilisation et optimisation des dispositifs existants

Des réponses sont proposées en s'appuyant sur l'éventail des dispositifs existants en direction des jeunes âgés de 16 à 25 ans dans les champs éducatif, sportif, culturel, de la santé, de l'accès aux droits, de la citoyenneté, de l'insertion sociale et professionnelle.

Les moyens existants sont réorientés afin qu'ils bénéficient davantage et de manière plus efficace à ce public prioritaire. L'implication des entreprises est par ailleurs essentielle à la réussite de ce plan.

La mise en œuvre du plan

Le niveau régional

Le plan est piloté par la préfecture de région qui assure un rôle d'orientation stratégique, d'animation du réseau, d'appui méthodologique, de diffusion de bonnes pratiques, de suivi de son état d'avancement et d'organisation de son évaluation.

Le niveau départemental

En appui des groupes opérationnels, les préfets de département sont en charge de la mise en oeuvre du plan en veillant à la mobilisation des différents acteurs concernés et de son suivi.

Le niveau local

35 groupes opérationnels sont mis en place et animés par des coordinateurs désignés par les préfets de département (membres du corps préfectoral ou délégués du préfet).

Le financement

Le PRIJ ayant une nature interministérielle et partenariale, il est susceptible de bénéficier de plusieurs sources de financement. La participation de l'État réside notamment dans la mobilisation régionale et départementale d'une partie des crédits de la politique de la ville.

L'évaluation

Dès le lancement du PRIJ, il a été décidé qu'il ferait l'objet d'une évaluation externe en continu. L'évaluation a été confiée au cabinet Fors, retenu suite à un appel d'offres.

Menée sur trois ans, elle vise à évaluer :

- Le repérage et la mobilisation des jeunes qui n'étaient jusque-là rattachés à aucun dispositif ;
- Les modalités et l'impact de l'accompagnement proposé aux jeunes bénéficiaires du plan ;
- Les effets du plan sur les interactions des différents acteurs ;
- La gouvernance du plan et ses résultats en matière d'optimisation des crédits mobilisés.

Les dispositifs à mobiliser

Éducation populaire, citoyenneté

- Service national universel (SNU)
- Service civique
- Réseau information jeunesse

Logement, insertion sociale

- Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)
- Foyers de jeunes travailleurs

Sport

- Citoyens du sport

Prévention spécialisée

- Action de la prévention spécialisée

Santé

- Maisons des adolescents
- Espaces santé jeunes
- Centres médicopsychologiques (CMP)

Éducation

- Centres d'information et d'orientation (CIO)
- Plate-forme de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD)
- Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS)

Lien social

- Médiation sociale,
- Centres sociaux,
- Points accueil écoute jeunes

Culture

- Culture et lien social
- Journalistes en résidences
- Jumelages culturels « Sortir du cadre »

Insertion Fonction publique

- Classes préparatoires intégrées
- Allocations pour la diversité

Insertion professionnelle

- Parcours contractualisé vers l'emploi et l'autonomie (PACEA)
- Garantie Jeunes
- École de la 2e Chance (E2C)
- Établissement pour l'insertion dans l'emploi (EPIDE)
- Emplois francs
- Parrainage
- Service militaire Volontaire
- Contrat d'apprentissage
- Contrat de professionnalisation
- Insertion par l'activité économique
- Accompagnement intensif jeunes (AIJ)
- Programme Avenir Jeunes : Soutien aux Espaces dynamiques d'insertion (EDI)
- Programme Avenir jeunes : Dispositif parcours entrée dans l'emploi (PEE)
- Programme de Formation Transversale (PRFT)
- CAP Compétences
- SESAME (Sésame vers l'emploi dans le sport et l'animation pour les métiers d'encadrement)

Les 95 quartiers concernés

94 - Val-de-Marne

Champigny-sur-Marne :
Les Mordacs - Bois L'Abbé ;
Valenton :
Quartier de La Lutèce/Bergerie ;
Villeneuve-Saint-Georges :
Quartier Nord ;
Vitry-sur-Seine : Commune
de Paris - 8 mai 45 ;
Créteil : Mont-Mesly/Habette/
Coteaux du sud ;
Villejuif : Lebon/Mermoz ;
Fontenay-sous-bois :
La Redoute ;

95 - Val-d'Oise

Garges-lès-Gonesse : Dame blanche ;
Sarcelles : Lochères, Chantepie,
village Mozart ;
Villiers-le-Bel : Carreaux ; Puit La Marlière -
Derrière les Murs Monseigneur / village ;
Gonesse : QPV ;
Goussainville : QPV ;

78 - Les Yvelines

Mantes-la-Jolie : Val Fourré ;
Les Mureaux : Cinq Quartiers/Cité Renault -
Centre ville ;
Chanteloup-les-Vignes : Noé-Feucherets ;
Sartrouville : Le Plateau - Les Indes ;
Trappes : Merisiers-Plaine de Neauphle /
Jean-Macé ;
La Verrière : Bois de l'Étang ;

Contact:

**PRÉFECTURE
DE LA RÉGION**

**D'ÎLE-DE-FRANCE,
PRÉFECTURE DE PARIS**

E-mail : matthieu.piton@paris.gouv.fr

Tél.: 01.82.52.42.26

75 - Paris

Grand Belleville
(10^e, 11^e, 20^e)
Les Portes du 20^e
19^e arrondissement (5 QPV)
17^e/18^e arrondissements
(3 QPV)
13^e arrondissement (3 QPV)

93 - Seine-Saint-Denis

Plaine Commune : Les 23 QPV ;
Terre d'Envol : Les 14 QPV ;

77 - Seine-et-Marne

Melun : Almont, Mézereaux ;
Melun/Le Mée-sur-Seine :
Plateau de Corbeil ;
Le Mée-sur-Seine :
Les Courtilleraies - Le Circé ;
Dammarie-les-Lys :
Plaine du Lys - Bernard de Poret ;
Nemours : Mont Saint Martin ;
Meaux : Beauval Dunant ;

92 - Hauts-de-Seine

Gennevilliers : Courtilles ; Agnettes ;
Voltaire 1- Gabriel Péri; Voltaire 2 - Grésillon ;
Bagneux : Abbé Grégoire ; Mirabeau ;
Pierre Plate, (cité des Musiciens) ;
Nanterre : Le Parc ;

91 - Essonne

Grigny : La Grande Borne ; Grigny 2 ;
Viry-Châtillon : La Grande Borne ; le Plateau
Evry : Pyramides ;
Corbeil-Essonnes : Montconseil ; Les Tarterêts ;
La Nacelle ; Rive Droite ;
Epinay sous Sénart : Plaine Cinéastes ;
Vigneux-sur-Seine : Croix Blanche ;